

Contact

☎ 077 500 87 85

inscription.AES@vaulruz.ch dès le 17.08.2026

inscription@aes-lacourteechelle.ch jusqu'au 17.07.2026

Habillement

Merci de veiller à ce que l'habillement de votre enfant soit adapté à la météo. Nous marchons tous les jours entre l'école et l'AES 😊

Parking

Merci d'utiliser le parking en face de la salle AES pour garantir la sécurité des enfants. Pas de dépose-minute sur la route !



Contrats irréguliers

La fiche d'inscription mensuelle doit nous parvenir au plus tard le 20 du mois précédent par courriel à inscription.AES@vaulruz.ch

Absences

Toute absence doit être annoncée par les parents sans délai par écrit via WhatsApp ou SMS au ☎077 500 87 85 ou inscription.AES@vaulruz.ch

- Les unités sollicitées à l'inscription, pour l'année scolaire en cours, seront facturées chaque mois, même en cas d'absence de l'enfant. (Art. 5.11 Règlement d'application)
- Toute absence occasionnelle et exceptionnelle de la fréquentation de l'Accueil extrascolaire ne sera admise que pour des motifs valables (accident, maladie, camp de ski, etc.) Le cas échéant, les jours d'absences seront facturés. Un certificat médical peut être demandé dès le 4ème jour auquel cas seuls les trois premiers jours seront facturés. (Art. 7.1 Règlement d'application)
- Toutes autres absences ponctuelles (par exemple : sorties de la classe, journées de ski ou sportives) doivent être annoncées 1 semaine à l'avance. Les parents ne peuvent en aucun cas solliciter ou compter sur les enseignants pour transmettre ces informations. (Art. 7.3 Règlement d'application)
- Les frais de repas seront facturés aux parents en cas d'annulation après 08h15. (Art. 7.4 Règlement d'application)

Pour de plus amples informations, l'équipe de La Courte Echelle vous invite à prendre connaissance des règlements communaux et vous remercie pour la confiance témoignée !